



© ERIC SOUDAN / ALPACA

“CORVÉABLES À MERCI”

Docteur en droit à Lyon 3, Thierry Charles, également directeur des affaires juridiques d'Allizé-Plasturgie, vient de publier “Plaidoyer pour la sous-traitance industrielle ».

“ Pourquoi ce livre ?

Thierry Charles : Il faut commencer par préciser ce qu'est la sous-traitance. Ce sont des PME qui travaillent pour de grands donneurs d'ordre, dans le secteur de l'automobile, de l'informatique, de l'aéronautique, ou même de la grande distribution... Mais ces entreprises ne sont pas propriétaires des produits qu'elles vendent. C'est donc très spécifique. Or Rhône-Alpes avec 20% d'entreprises est la première région de sous-traitance en France.

Quel est l'état de la sous-traitance en France ?

Ces entreprises qui sont trop petites manquent de fonds propres, n'ont pas suffisamment accès au financement et au crédit, ne peuvent pas développer de culture d'innovation et sont au final peu attractives pour les salariés... C'est donc catastrophique.

Comment expliquer cette situation ?

Ces sous-traitants sont dans un rapport déséquilibré avec les donneurs d'ordre. Certains réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires avec un seul client. A partir de là, ils ne peuvent pas négocier. Et sont même corvéables à merci. Un exemple caractéristique : avant la loi de modernisation économique de 2008, les donneurs d'ordre payaient

leurs fournisseurs à 90 ou 120 jours. Ces PME étaient donc leur banquier !

Mais il vaut peut-être mieux soutenir les grandes entreprises !

Oui, mais le problème, c'est que c'est au détriment des fournisseurs qui ferment ou délocalisent. Entraînant un véritable déclin industriel. Or les PME représentent 90% de l'emploi.

Comment améliorer la situation de la sous-traitance ?

Le gouvernement a fait le choix de proposer des chartes de bonne conduite. Ce qui repose sur la seule bonne volonté des donneurs d'ordre. Mais ça ne marche pas. Je vois toujours circuler les contrats déséquilibrés. Donc on devra forcément en passer par la loi, la dernière loi sur la sous-traitance datant de 1975 !

Quelle loi vous proposez ?

Aujourd'hui, soit le fournisseur signe le contrat sans discuter, soit il n'a pas le marché. On lui interdit notamment de répercuter la hausse du prix des matières premières, alors que cette clause existe dans les pays les plus libéraux ! On pourrait donc l'instaurer. Comme on pourrait introduire une rémunération pour les efforts d'innovation réalisés alors qu'aujourd'hui, le donneur pille le savoir-faire de son sous-traitant... ”